

Communauté d'Agglomération TLP
Service Eau et Assainissement
Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle
Téléport 1
65 290 Juillan

TEARIKI VALERIE
87 RUE AMBROISE CROIZAT
65320 BORDERES SUR L ECHEZ

BORDEREAU D'ENVOI

ANALYSE DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Objet : Rapport de visite – Contrôle de Fonctionnement du système d'Assainissement Non Collectif situé : 122 AVENUE ALSACE LORRAINE 65000 TARBES	1	Exemplaire à transmettre au notaire pour la vente

Tarbes, le 30 mai 2023

Le Directeur Général des Services

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES
★
Jean-Luc REVILLER

TEARIKI VALERIE
87 RUE AMBROISE CROIZAT
65320 BORDERES SUR L'ECHEZ

Réf : JLR/ACM/FP/EA
Affaire suivie par : Estelle Adisson
Tél : 06.73.05.10.03
Courriel : spanc@agglo-trlp.fr

Objet : Contrôle de Fonctionnement d'un système d'Assainissement Non Collectif dans le cadre d'une vente

Réf. dossier SPANC : CF2023_TARBES_TEARIKI	N°ANC : 440015
Contrôle effectué le : 17/05/2023	
Personne(s) présente(s) : M DARIES	

Le Propriétaire :
TEARIKI VALERIE
87 RUE AMBROISE CROIZAT
65320 BORDERES SUR L'ECHEZ

Adresse du système d'ANC :
122 AVENUE ALSACE LORRAINE
65000 TARBES
Cadastre : CN0135 – 2436 m²

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION*

INSTALLATION NON CONFORME

Défaut de structure ou de fermeture - Liste des travaux à réaliser dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente :

Protection des ouvrages non conforme : risque de chute important.

Mettre en place un système de prétraitement et de traitement en accord avec la réglementation en vigueur (DTU 64.1, arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012, loi sur l'eau 2006,...).

**Avis réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.*

Le présent rapport appelle une redevance d'un montant de 130€ qui sera facturée au pétitionnaire.

Fait le 30/05/2023 à Tarbes,

Le Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS
TARBES
LOURDES
PYRÉNÉES
★
Jean-Luc Reviller

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

Pente du terrain : faible (< 5%)

Terrain desservi par un réseau d'eau potable : **Oui** Si non, mode d'alimentation :

Présence d'un puits destiné à la consommation humaine à proximité ? **Non**

Présence d'une nappe phréatique à moins d'1m de profondeur ? **Ne sait pas**

Caractéristiques de l'habitation :

Année de construction de l'habitation : 1978					
Type de Construction	Capacité en Équivalents Habitants	Pièces Principales	Nb WC	Nb Salles de bains	Nb Cuisines
Résidence principale	9	9	1	2	1
Observations : Inhabité					

Collecte des eaux usées et pluviales :

Existe-t-il des regards de collecte des eaux usées ? : Oui (Eaux ménagères)

Bon écoulement ? : **Non** : parois effondrées + couvercle inadapté (intrusion terre, feuilles etc)

Destination des eaux de pluie : **récupérateurs**

Observations :

Prétraitement et/ou Traitement primaire :

Équipement existant	Année réalisation	Accessible	Volume (L)	Eaux raccordées	Ventilation	Préfiltre	Niveau de boues/grasses	Fréquence d'entretien
Fosse septique	1978	Non	Inconnu	WC	Primaire : Non Secondaire : Non	/	Inconnu	Inconnu
Filtres pouzzolane	Inconnu	Oui	500	Fosse septique	Non	/	/	Inconnu

Observations sur le prétraitement et/ou traitement primaire : Fosse septique inaccessible sous la maison et protection du préfiltre dangereuse : fosse de 2x2m et profondeur >1m protégée par des rondins de bois en décomposition : risque de chutes importante

Traitement secondaire : INCONNU

Filière traditionnelle : Inconnu							
Filière	Éléments raccordés	Dimensionnement	Limites de sécurité		Regard de répartition	Regard de bouclage	Regard de collecte
Filières agréées : Non							

Observations sur le traitement secondaire : Présence d'un système de traitement non déterminé.

Exutoire des eaux usées :

Milieu superficiel : Pas de rejet observé

Milieu souterrain : Inconnu

Observations sur l'exutoire : Le jour du contrôle, le point de rejet n'a pas été localisé. Aucun élément extérieur ne permet de déterminer la présence d'un système de traitement, la filière est donc considérée comme incomplète.

Ouvrages complémentaires :

Pompe de relevage : Non

Nature des eaux relevées /emplacement :

Accessible :

Bon fonctionnement :

Vidange :

Date de la dernière vidange : Inconnu

Nom du vidangeur : Inconnu

Destinations des matières de vidanges :

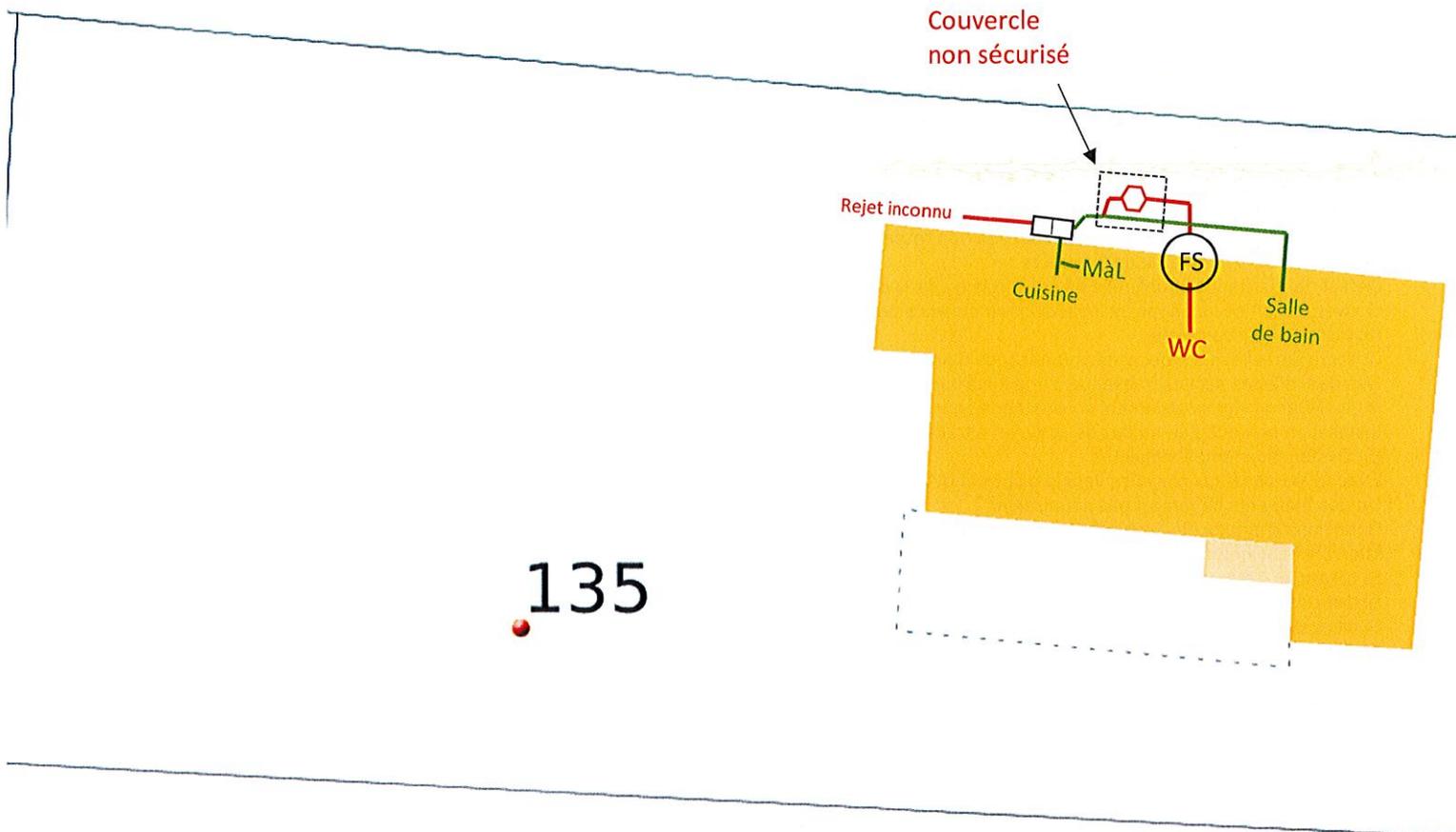
Éléments vidangés :

Schéma de l'installation :

FS = Fosse Septique

○ Filtre pouzzolane

□ Fosse contenant le filtre pouzzolane



Classement de l'installation selon l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012 :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX	
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <input type="checkbox"/> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais	
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (1) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture(2) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non conforme (Art. 4 - cas a) <input type="checkbox"/> Travaux obligatoires sous 4 ans <input checked="" type="checkbox"/> Travaux dans un délai de 1 an <u>si vente</u>	
<input type="checkbox"/> Installation incomplète (3) <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée(4) <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs(5)	Installation non conforme (Art.4 - cas c) <input type="checkbox"/> Travaux dans un délai de 1 an <u>si vente</u>	Installation présentant un danger pour la santé des personnes (Art. 4 - cas a) ou un risque environnemental (Art. 4 - cas b) Installation non conforme <input type="checkbox"/> Travaux obligatoires sous 4 ans <input type="checkbox"/> Travaux dans un délai de 1 an <u>si vente</u>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs(6)		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut		

(1) Défauts de sécurité sanitaire

Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées
Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins
Eaux usées produites en partie non collectées
Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques
Nuisances olfactives récurrentes
Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées

(2) Défauts de structure ou de fermeture

Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)
Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)

(3) Installation incomplète

Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée
Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères

(4) Installation significativement sous dimensionnée

Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2

(5) Dysfonctionnements majeurs

Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC
Un des éléments ne remplit pas sa mission
Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)
Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs
Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux
Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)
Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents (si vérifiable)

(6) Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation

Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants
État des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)
Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)
Tuyaux engorgés, curage non effectué
Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation
Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)
Accumulation anormale de graisses et de flottants
Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...